et sur les phosphates d'Algérie. Mais, pour ma part, je n'ai rien fait de semblable. (Applaudissements sur ceux de droite et du centre à gauche.)

Le chapitre 2 est adopté.

Sur le chapitre 3 (personnel du corps des ponts et chaussées), M. Montaut développe un amendement tendant à augmenter de 24,281 de 198,500 francs en vue d'améliorer la situation de 65 sous-ingénieurs et 39 conducteurs faisant actuellement fonctions d'ingénieurs. Il fait exploiter les mines à la retraite pour rendre l'avancement normal.

M. le rapporteur représente que la Chambre a déjà déposé l'un dernier un projet de résolution relatif à la matière. Une commission est saisie, qu'elle présente incessamment. Il vous vera alors s'il y a lieu de modifier le budget.

M. Pichon. — Il faudrait simplement verser les sous-ingénieurs du chapitre 5 au chapitre 3. Cela indiquerait les intentions de la Chambre. Ce chapitre serait alors augmenté de 275,000 fr.

M. Pichon dépose un amendement dans ce sens. Cet amendement, accepté par le Gouvernement, est adopté. Le chapitre 5 se trouve **[illegible]** *facto*.

M. Bourrat demande une augmentation de 25,000 fr. pour permettre la création d'une classe supérieure à 4,500 fr. dégagent les classes inférieures et facilitant la nomination au grade de conducteur les nombreux commis admissible au grade de conducteur.

M. de Lasteyrie, rapporteur. — Je regrette d'être obligé de repousser ce relèvement qui aliénerait non pas 25,000 fr. mais 200,000. La Chambre ne saurait oublier tout ce qui a été fait depuis une quinzaine d'années pour les fonctionnaires dont il s'agit. Avant de songer à améliorer leur situation, il faut songer aux contribuables.

M. Bourrat insiste. — M. Turrel demande l'opposé à l'amendement, qui, mis aux voix, est accepté moins adopté par 273 voix contre 147.

Le chapitre 6 est adopté.

Les chapitres 7 à 11 sont adoptés.

Sur le chapitre 12 — personnel des gardes de navigation, éclusiers, pontiers — M. Major demande une augmentation de 245,000 francs, afin d'établir un nouveau classement dans le corps des éclusiers.

Malgré le rapporteur l'amendement est adopté par 278 voix contre 254.

Les chapitres 13 à 18 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

INCIDENT

M. Lacombe a la parole pour un fait personnel. (Mouvement d'attention).

Il rappelle qu'en 1894, la Chambre a nommé une sous-commission pour étudier la question des mines en France. Cette sous-commission a pensé, qu'il y avait lieu d'étendre ses études à l'Europe. C'est pourquoi, dit-il, que j'ai été envoyé en Autriche et en Allemagne. A mon retour, j'ai demandé au ministre de me rembourser une partie de mes débours. J'ai rendu compte de ma mission dans une conférence à la Sorbonne. Je ne crois pas avoir commis d'irrégularités. (Applaudissements à gauche).

Je ne réserve de demander des ces frais de mission soient publiés chaque mois dans l'Officiel.

M. Meslon très ému rappelle que la commission du budget l'a envoyé en Tunisie pour l'emprunt tunisien. Mon voyage, dit-il, m'a coûté 5000 fr. et je n'ai été remboursé que d'une faible partie des débours.

M. Turrel a dirigé contre moi une agression peu loyale. (Applaudissements prolongés à gauche)

M. Turrel fait un geste de dénégation.

Presque toute la droite lui crie : c'est vrai, c'est vrai !

M. Merlou. — J'espère que M. Turrel répondra à la tribune.

M. Turrel monte à la tribune. — J'ai été dit-il, vivement attaqué par un journal, la *Dépêche* de Toulouse (Vives interruptions sur tous les bancs à gauche).

Plusieurs voix. — Cela ne nous regarde pas.

M. Turrel. — M. Doumergue, je vous prie de ne pas m'interrompre (Bruit).

M. Doumergue. — Je n'accepte aucune observation de vous (Applaudissements à droite).

M. Turrel, termine en déclarant qu'il ne trouve pas irrégulières ces subventions mais il a été attaqué et il s'est défendu (Applaudissements à droite — Vives interruptions à gauche.)

Après une réplique de M. Lacombe, l'incident est clos et la séance est levée à six heures quarante-cinq.

Physionomie de la Chambre

Samedi soir, lorsque M. Cochery, au nom du gouvernement, et M. Goblet, au nom des opposants, ont demandé qu'à partir d'aujourd'hui la Chambre tint chaque jour séance à une heure, tous les députés présents se sont écriés : « Oui, c'est ça, travaillons, travaillons ! ... » En présence de cet accord unanime, on aurait pu croire que nos honorables se trouveraient au grand complet à l'ouverture de la séance. Les vieux habitués du Parlement ne se sont pas trompés sur la portée de cette petite manifestation. Ils savaient qu'à la Chambre on imite volontiers les choristes de l'Opéra qui chantent à gorge déployée : « Couronts ! marchons ! voulons ! » sans pour cela bouger d'une semelle, et l'ésoterment leur a donné raison.

A une heure de l'après-midi, quand M. Brisson est venu s'asseoir au fauteuil présidentiel, il n'y avait pas une demi-douzaine de députés sur les bancs ; à une heure vingt, lorsque la séance a été officiellement ouverte, il y en avait un quarteron ; à deux heures, une cinquantaine ; à trois heures 147, pas un de plus, pas un de moins. Ce dernier chiffre n'a été dépassé à aucun moment de la journée et cette simple constatation montre que le zèle de nos honorables députés dure tout juste autant qu'un bel feu de paille.

C'est donc en l'absence du dénommé *quorum*, ce fugitif personnage dont la reputation est égale à celle de Jean de la Nivèle, qu'on a repris l'examen du budget des travaux publics, et que M. Camille Pelletan a prononcé son réquisitoire annuel contre les conventions et les grandes compagnies.

Après ce vigoureux discours, la discussion générale a été close et l'on s'est plongé dans l'examen des chapitres et des amendements. Rien d'intéressant à signaler dans cette partie de la séance, si ce n'est l'incident soulevé par M. Chavoix, au cours duquel le ministre des travaux publics a amené à mettre en cause MM. Lacombe et Merlou.

Les deux députés visés étant absents, cet incident, qui a causé une certaine surprise dans la Chambre, n'a pas eu de suite immédiate.

Il n'est revenu qu'à la fin de la journée, sur la demande de MM. Lacombe et Merlou, qui, prévenus de ce qui s'était passé, se sont empressés d'arriver au Palais Bourbon pour s'expliquer. Leur déclaration très simple et loyale a permis à la Chambre d'apprécier la régularité des missions dont M. Lacombe a été chargé par M. Dupuy-Dutemps et la sincérité des paroles prononcées par M. Turrel.

En somme, dans cette affaire, c'est M. Bourrat qui a payé les pots cassés, car le ministre et M. Lacombe ont affirmé tout à tour qu'il avait appuyé de sa propre autorité la signature de M. Lacombe au bas d'un amendement dont il était l'auteur et le député des Pyrénées-Orientales, bien qu'aussi à son banc, n'a pas protesté.

Comme conclusion, M. Lacombe a déposé une proposition demandant qu'à l'avenir les sommes allouées pour frais de missions aux membres du Parlement soient publiées au *Journal officiel*.

Cette motion devra être renvoyée à quelque elle viendra en délibération ; elle aura tout au moins pour effet d'éviter le retour d'incidents comme celui d'aujourd'hui, incidents qui sont regrettables pour tout le monde.

L'AFFAIRE

DREYFUS

Réponse à un démenti

De l'*Intransigeant* :

Le sieur Mathieu Dreyfus se permet d'écrire à l'Agence Havas une note lettre contenant un démenti à l'adresse de l'Intransigeant.

Il est clair que, venant d'une telle source, le démenti en question ne saurait rien prouver.

Mais, si le sieur Mathieu Dreyfus croit que de tels procédés ne peuvent ? A-t-il ou ou moins le dossier du procès? En connaît-il toutes les pièces ? et elles nécessairement, est-ce de lui que l'on pourrait attendre l'aveu de la trahison ? Evidemment non.

Alors qu'il se taise et qu'il ouvre plutôt à fournir au commandant Ravary les explications — peut-être officiel — qui lui sont demandées au sujet de la tentative de corruption dont le colonel Sandherr a été l'objet.

Déclarations du général Mercier

De l'*Echo de Paris* :

Dans une communication verbale qu'il adressa au conseil d'administration afin de le mettre au courant des faits qui avaient amené l'arrestation du capitaine Dreyfus, M. le général Mercier, alors ministre de la guerre, s'exprimait en ces termes :

Des notes qui me sont parvenues m'ont révélé qu'un officier des bureaux de l'état-major général avait communiqué aux agents d'une puissance étrangère des documents dont il était en connaissance en vertu de ses fonctions, et qu'enfin le ministre de la guerre avait été mis au courant de la trahison par des notes et non par aucune note (le bordereau), ainsi que *le prétend encore le syndicat*.

Nous avonde tout temps soulenu, avec arguments probants à l'appui, que les pièces annoncées sur le bordereau ne pouvaient provenir que d'un officier des bureaux de l'état-major général ; les déclarations apportées aux ministres par M. Scheurer-Kestner prouvent combien nous avons raison d'adopter pareille ligne de conduite.

M. le général Mercier aurait, à notre connaissance, pris les mesures confirmé ses déclarations antérieures devant M. le général de Pellieux.

Le général Mercier aurait ajouté que des *rapports circonstanciés d'agents sûrs*, des conversations surpises, eussent largement fixé son opinion et elle du chef de l'état-major général et les notes dit-il avaient eues en leur possession n'y avaient déjà suffi.

On sent juger maintenant de la valeur des dires du syndicat, qui prétendait qu'un officier d'une puissance de l'Europe aurait pu livrer aux agents à l'étranger les documents et renseignements annoncés par « les notes » et non par une seule note.

L'ASSASSINAT d'un garçon de recettes

NOUVEAU MÉFAIT

Uprojet d'assassinat

Paris, 13 décembre. — On se souvient que, lorsqu'une somme de 600 francs fut découverte chez Carrara, lequel avait prétendu ne rien posséder, l'assassin de Louise Couillard dit d'abord qu'il avait emprunté cette somme à un de ses parents. Cette affirmation ayant été reconnue inexacte, il mit déclaré que c'était un protecteur de ses parents qui lui avait remis cet argent. Comme son mari, la femme Carrara avait dit que cet argent provenait des libéralités d'un vieux bienfaiteur « qui avait des relations pour elle ».

— Ce n'est pas 600 fr. qu'il m'a donnés, affirma-t-elle, mais bien 1,000.

Le gérancien célèdon fut appelé en témoignage. C'est le 14 juillet, chemin de la Légion d'honneur, ancien officier, ayant gagné la croix sur le champ de bataille en 1870, vieil, sans enfants, habitant seul, très riche et faisant fructifier très habilement son argent. M. C... est très connu et très estimé dans la banlieue sud de Paris.

L'ancien officier déclara nettement sous la foi du serment qu'il n'avait jamais prêté 1,000 francs à Carrara, ni remis cette somme à sa femme.

Confronté avec Louise, il fut un instant fasciné par celle-derniere, qui, les larmes dans les yeux, le vit tremblante émotion, les mains jointes, supplante, il était écrire

— *Rappelez vos souvenirs... Votre déclaration me perd.* Vous m'avez prêté les 1,000 francs, jeudi dernier, dans votre chambre, vous savez bien...

Mais le juge d'instruction intervint à ce moment et, frégrave, très solennel, il dit au témoin :

— Souvenez-vous que vous avez juré de dire la vérité, toute la vérité. Si vous avez prêté les mille francs dites-le ; vous pouvez vous rétracter. Mais si vous n'avez pas dit d'abord qu'il vous maintenir votre affirmation première, au nom de la justice, au nom de la vérité !

— Eh bien, j'ai dit la vérité, répondit M. C... Je n'ai rien donné à madame, ni rien prêté à son mari.

M. C... vu certainement très surpris d'appprendre que Carrara avait medite de l'assassiner

Voici le récit de la femme du misérable :

— Il y a deux mois, je laisais à haute voix à mon mari le feuilton d'un journal du matin intitulé : *Fille sans dot*. Il s'arrête à un passage où une femme de chambre endort sa maîtresse avec un narcotique afin de pouvoir recevoir dans la maison un de ses amis. Carrara m'interrompit et s'écria soudainement :

— Louise, j'ai une idée.

— Laquelle, lui demandai-je.

— Ecoute-le en un mieux avec l'élève du pharmacien : tu ne le fais rien sans en marcher. Il a le demande pourquoi faire, tu lui dirais que c'est pour m'endormir afin que tu puisses lui accorder un rendez-vous, puisqu'il te recherche. Tu sais bien mon raisonnement.

— Parfaitement.

— Le soir que tu aurais la drogue, je monterai en voiture et irai à Vaiqui chercher du blanc de champignon. Tout le monde assistera à mon départ et saura où j'vais.

— Alors ?

— Alors je irai chez M. C... ; tu lui dirai : « Mon mari est allé à Villejuif, il ne rentrera que demain ; puisque passer la nuit avec toi ». Vous vous endormirez ensemble. Mais quand j'aurai aperçu, le vaseau du narcotique dans son verre.

Et, s'interrompant, Carrara me demanda :

— Kelce pa ce décompose le vin, du narcotique?

— Non, répondit-il.

— Bon. Tu t'endormiras, alors.

— Et après ?

— Après. *Je serai dans la rue, tu me feras signe, je monterai et je pendrai le vieux.*

— Pourquoi faire ?

— Tu vas voir. Ma femme est morte depuis peu ; ses parents lui font des messes ; cet homme a des chagrins. Je suis sûr qu'il en mourra, et nous mettons à sa place un ami de magot.

» — Mais s'aperçoura-t-il du vol ?

» — Je ne prendrai pas gros ce qu'il lui faut : quatre ou cinq mille francs.

» — J'ai réussi, poursuivit la femme Carrara. Tout ce bien heureux, qui m'inspirait beaucoup, c'est dit par trop monstrueux.

Et elle jetait avec force :

» — Bien sûr, mon mari m'a conseillé de l'aider à commettre ce crime : dix fois, j'ai refusé. Et il ne dire pas que je ne le dis pas vrai... Je le répéterai devant lui, s'il le faut. »

Au cours de ces deux dépositions, Louise Carrara a été prise plusieurs fois de crises de nerfs.

Aujourd'hui, Carrara sera interrogé sur les faits nouveaux révélés par sa femme. Il aurait quand de la responsabilité à nous apporter ; nous ne lui laissons pas le temps de nous le faire. Si les deux témoins persistent dans ce système qui consiste à se charger réciproquement, nous apprendrons peut-être un crime nouveau, impuni jusqu'à ce jour et dont ils se sont rendus complices.

Quel de surprenant à cela ?

Expériences au four crématoire

Le juge d'instruction, d'accord avec le chef de service de la Sûreté, vient de prescrire toutes les expériences utiles au fonctionnement du crématoire du Père-Lachaise. Il s'agit d'établir si il a pu bien pu faire disparaître ainsi qu'il l'a dit, tout le corps de l'infortuné Lamarre, en l'incinérant dans le fourneau.

Le juge d'instruction s'est décidé à faire tenter ces expériences, une des pièces saisies sur les indications de M. Lassasin — les restes du bandagiste — ne portant qu'une faible trace du feu intense auquel les restes du malheureux garçon de banque ont dû être soumis.

Les magistrats instructeurs se demandent si les époux Carrara n'auraient pas découpé le cadavre avant de le brûler, ce qui ne paraît pas invraisemblable, étant donné que le corps n'a pas être brûlé d'un seul coup à cause des dimensions du brasero, de l'aveu même de Carrara.

Dernière Heure

Une brochure de Zola sur l'affaire Dreyfus

Paris, 13 décembre. — Du *Courrier du Soir* :

On nous annonce que M. Zola prépare pour paraître prochainement une brochure consacrée à l'affaire Dreyfus.

La crise ministérielle en Italie

Rome, 13 décembre. — MM. di Rudini, Visconti-Venosta, Zanardelli et Brin ont eu cet après-midi une longue entrevue.

Le bruit court que l'accord serait prêt à se faire et que le nouveau cabinet serait définitivement constitué demain.

Chronique Régionale

Les marchés fictifs

La commission des marchés fictifs a entendu hier le bureau du Syndicat des courtiers assermentés en marchandises à la Bourse du commerce.

Elle a ensuite entendu une délégation de la Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Au sujet de cette dernière, M. Cordonnier a exposé le fonctionnement de la caisse, en ce qui concerne la réglementation des marchés à terme des laines peignées.

Consul d'Angleterre

Nous apprenons que M. le Revérend-Charles Faulkner, chancelier anglais à Croix, vient d'être nommé pro-consul Britannique.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les accidents

Un rattacheur, Edouard Adens, âgé de 45 ans, demeurant rue de Bouvines cour Faulier, travaillant à la filature Lemaire et Dillies, a eu la main droite prise entre les meiner qu'il nettoyait à la marche. *M. le docteur Delecouillerie qui* lui a donné des soins a constaté des plaies contuses à l'index et au pouce. La guérison de ces blessures demandera quinze jours.

Mort subite d'un Lillois

Hier après-midi, vers une heure et demie, un monsieur descendait du car à vapeur, Grande-Place, à peine avait-il fait quelques pas qu'il s'affissait sur la chaussée.

Des personnes présentes le relevèrent et le transportèrent à la pharmacie Colle, mais tous les soins furent inutiles le malheureux était mort.

Le défunt fut reconnu pour être M. Henri Delabarre, âgé de 45 ans, propriétaire, demeurant à Lille, rue Gambetta, 25. Il avait succombé à la rupture d'un anévrisme. Une civière l'a transporté à l'Hôtel-Dieu. M. Delabarre qui était venu *recevoir des* loyers était porteur d'une somme de 600 fr.

Une femme battue par son mari

Hier après-midi M. le Doctor Ginart a fait adjudicter à l'Hôtel-Dieu, une dame Marie Gerard, femme Charles Vermeulen, âgée de 44 ans, demeurant au chemin de la Macquellerie, 2. Son mari l'avait si violemment battue qu'il lui avait fait des plaies profondes au front et à la jambe gauche.

M. Lecomte, commissaire de police, qui a été prévenu, a ouvert une enquête.

Adjudication des vins à l'Hôtel-Dieu

Samedi soir, il a été procédé à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication de la fourniture des vins aux Hôpitaux : Vin blanc de table, 4,050 litres, adjudicataire, M. Pierre Bernard, rue du Grand-Chemin, à 0.81 le litre.

Vin blanc de pharmacie, 4,500 litres ; adjudicataire, M. Edouard Bernard, rue du Collège, à 83 c. le litre.

Vin rouge de Bordeaux ou d'Algérie, 10,800 litres ; adjudicataire, M. Lecomte, brasserie roubaisienne, à 80 c. le litre.

Réunion de l'Union commerciale

Hier soir, à 8 heures et demie, l'Union commerciale de Roubaix et de ses cantons a tenu dans la salle de la Pandore, rue Pauvrée, sa réunion générale trimestrielle. Les membres s'y trouvaient au nombre de 200.

M. Wicart, président, ouvre la séance en remerciant les membres de l'Union d'être venus en si grand nombre, et en annonçant qu'un arrêté préfectoral vient d'autoriser la formation légale de l'Union commerciale.

M. le secrétaire donne lecture d'un compte-rendu très long des travaux faits depuis la création de la société.

Puis M. Wicart *prend la parole et parle des* sociétés coopératives, de leur organisation et des résultats qu'elles amènent.

Il en fait l'historique en « étendant très longtemps. Les coopératives dit-il, ne servent qu'à faire fructifier de gros capitalistes au détriment de l'ouvrier, des petits commerçants, etc., on les appelle de leur véritable nom, Sainte-Anonymes.

M. Wicar continue son discours frénétique-ment applaudi.

Il cite des chiffres montrant que le haut commerce paie un impôt six fois moindre que le commerce ordinaire. Les impositions du petit commerce augmentent chaque année, tandis que les sociétés coopératives et les coopératives ne paient presque rien.

Il cite une péroraison faite par M. Clément Florin lors de la dernière réunion, ajoute que la coopérative amène, au lieu d'un progrès, un recul vers l'accaparement, et termine en disant que l'étude dont il vient de donner lecture n'est pas faite pour exciter les haines, mais pour montrer les dangers de la coopération.

Après ce discours qui est accueilli par des applaudissements nourris on procède à l'élection de quelques membres pour le comité.

M. Normand est élu pour la corporation des marchands de vins et liquoristes, M. Fraigeon pour celle des marchands de parapluies et M. Robert pour celle des coiffeurs.

M. Clément Florin prend la parole pour féliciter M. Wicart, du superbe travail dont il a donné lecture.

Il termine en demandant aux membres de l'Union *de bien vouloir faire* un modique somme de 50 ou 25 centimes pour l'impression de ce travail qui sera ensuite distribué.

La séance est levée à dix heures.

Société des Medaillés de l'armée coloniale

Dimanche, à l'assemblée générale de la société, Mlle Cassette, la dévouée et sympathique quêteuse au profit de l'œuvre des secours aux soldats coloniaux, a reçu de M. Gaud, président de la société des Médaillés coloniaux, un bouquet de remerciements du gouvernement qu'elle ne cesse d'apporter à cette bonne œuvre et aussi en sa qualité de présidente d'honneur.

La société avait lors de son banquet annuel nommé Mlle Cassette, présidente d'honneur et c'est à ce titre qu'hier, dans quelques paroles d'un ardent patriotisme, elle remercia « la société des Médailles de l'armée coloniale » remis à Mlle Cassette au milieu des applaudissements de tous les membres.

Sur la boulangerie

On nous communique la note ci-dessous :

La situation de la boulangerie est bien loin de s'améliorer. La hausse des farines qu'un moment on pouvait espérer être arrivée à son terme, réagit au contraire de reprendre une marche en avant et va la contraindre à une augmentation du prix du pain.

D'autre part, les *sociétés coopératives* que des marches contractés au moment favorable avaient jusqu'ici fonctionné avec succès ne trouvent dans la même alternative. Combien de temps cette situation durera-t-elle ? Il est *si* et si qu'il est pas permis de pouvoir déterminer, les grands pays producteurs pouvant seuls apporter le remède à l'énorme déficit de notre récolte. Il est fort à prévoir cela, nous devons attendre plusieurs mois encore.

En attendant la ruine continue son œuvre dans cette malheureuse corporation si digne cependant à tant d'égards.

Alliance Française

De création toute récente, la section roubaisienne de l'Alliance Française est aujourd'hui constituée, et déjà le groupe de ses adhérents est assez compact pour qu'on puisse dire que le but élevé de l'œuvre est compris et hautement apprécié.

Le comité annonce pour mercredi prochain, à 8 heures 1/2, une conférence de M. Guy, agrégé d'histoire et de géographie, chef du service géographique et des missions scientifiques des colonies, secrétaire du conseil supérieur des colonies.

L'Amphithéâtre de l'école des Arts industriels recevra ce soir-là un nombre considérable d'auditeurs, avides de connaître l'objet de l'Alliance Française et les services signalés que cette association est appelée à rendre au pays.

M. Guy tera ressortir tout l'intérêt que nous avons à ce que notre langue soit propagée à l'étranger et dans les colonies.

L'éminent conférencier pourra répéter ces belles paroles de M. Malvoisin de Vaiqie : « *les langues* est contagieuse. — Si on adopte la langue d'un peuple, on n'est pas loin d'en prendre les idées, les mœurs. L'industrie. Secouez un dictionnaire français sur le monde, il en tombera des perles ; il en sortira des soldats, une armée de mots français — mots de gloire, de grandeur, de justice que rien *n'arrêtera, qui seront capables d'aller jusqu'au bout* de la terre.

Donc le sujet de la conférence est des plus attrayants.

Il importe de bien connaître les ressources dont nous disposons, dans la lutte économique des nations, pour développer au loin notre influence. Nous ne savons ignorer que, près de nous, une puissance commerciale *ennemie* par le monde entier 150 millions d'hommes parlant leur langue. Il faut savoir entendre le parler de la langue et s'entendre.

M. le général Parmentier, président définitif-honorable « la Ligue Française », en commission.

L'Alliance Française est une société privée, absolument indépendante de toute attache officielle, indépendante aussi de toute préoccupation politique, politique ou philosophique ; son seul souci est la diffusion de la langue, et, par suite, de l'influence française dans le monde... sur le fronton de la porte de l'Alliance on pourrait écrire :

« Rien n'entre ici de ce qui peut diviser les Français. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 11 et 12 Décembre 1897

Versements

Roubaix. Samedi	97 dep.	dont 15	nouv.	11,940
Id. Dimanche	245	— 45	—	32,550
Lannoy	— 23	— 4	—	3,330
Croix	— 8	— 1	—	850
Wattrelos	— 29	— 11	—	6,647
Ascq	— 5	— 2	—	1,400
Totaux	407	76		56,660

Remboursements

Roubaix. Samedi	41	remboursements	36,121 05
Id. Dimanche	68	—	19,740 60
Lannoy	— 7	—	2,061 80
Croix	— 8	—	2,496 25
Wattrelos	— 4	—	965 »
Ascq	— 4	—	2,985 77
Totaux	132		65,822 56

Les opérations, pour le mois de décembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Delstire-Varlet et Jean Dujardin directeurs, et MM. L. Wibaux-Prouvost et Victor Gouvenu, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. A. Dufrenne-Canet. — A Croix, par MM. Adolphe Nedoussl et Jules Deleschuse. — A Wattrelos par MM. Henri Delcroix et Abel Hasbronck. — A Ascq par MM. Louis Verdiere et Eug. Cruque.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les versements, sans avis préalable, de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 3 à 6 heures 1/2. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le Caissier,

FREMONT.

Beernem ! Beernem ! le meilleur des beurres de Flandre. — Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles. — Rue du Bois, 29.

Nouveau Progrès

Victor Vaissier, dont la devise est *progrès et perfection*, vient de créer un parfum qui, sous forme du délicat et fin *Savon au Muse du Lokeld*, a pu, en quelque sorte, prendre place sur la table-toilette de nos élégantes : rien n'égale la pureté d'arôme, la tenacité et le charme de ce musc nouveau.

TOURCOING

Académie de Musique

Il est d'actualité de parler de notre Académie de musique.

Tout récemment, le Conseil a sanctionné une délibération de la commission de musique supprimant le cours de chant pour hommes.

Nous ne nous attarderons pas pour le moment à rechercher les raisons pour lesquelles le cours n'était pas suivi.

M. Honoré Colson proteste contre la suppression du cours, et dans la dernière séance de l'assemblée communale, M. Gustave Glorieux demande un vœu tendant au rétablissement du cours supprimé.

Voilà maintenant qu'il nous revient qu'il est question de créer un cours de piano pour hommes !

Mais voyons, si un cours de chant pour hommes n'est pas suivi, s'imagine-t-on qu'un cours de piano le serait davantage.

On nous permettra bien d'en douter, et il suffit pour cela de voir ce qui se produit dans des villes de conservatoires renommés.

Mais par contre, nous sommes de ceux qui pensent — et avec nous un grand nombre de nos concitoyens — qu'il y a quelques modifications à apporter à l'académie de musique.

Le premier point que nous soulignons voir résolu d'une façon satisfaisante est celui-ci : Il serait bon que l'on n'admît pas aux jeunes désireux de apprendre la musique, les moyens de le faire en refusant leur admission, sous prétexte qu'il y a trop d'élèves.

Le remède à ce grand mal consiste simplement à augmenter le nombre des professeurs.

Les professeurs sont déjà insuffisants pour le nombre des élèves admis.

C'est ainsi qu'il existe deux cours élémentaires de piano pour une cinquantaine d'élèves au minimum.

Et bien! la, franchement, je vous demande un peu, quel du faire le travail de 25 élèves passant à tour de rôle dans un laps de temps de deux heures.

La limitation d'un nombre d'élèves pour chaque cours nous paraît tout indiqué. C'est du reste ainsi que les choses se passent dans les conservatoires.

Il est de toute nécessité que chaque élève reçoive au moins une petite leçon et non pas la bagatelle de 4 minutes 44 secondes pour chacun d'eux.

(*A suivre*) UT.

Singulière trouvaille

Dimanche dans l'après-midi, Pierre Cau, demeurant rue Chanzy, a trouvé, au boulevard Gambetta, en face l'église de Sacré-Cœur, une médaille de Ste-Hélène. Il a remis cette médaille à la bâtière de la médaille comme si elle était encore portée.

Cette médaille a-t-elle été perdue par le tintinaire ? C'est fort peu probable, car des médailles de Ste-Hélène, s'il en reste encore, l'on peut dire d'eux :

Il y en a.
Il y en a guère
S'il y en a
Il y en a bien peu.

Nous ne croyons surtout pas qu'il en existe à Tourcoing de ces survivants de la grande armée.

On peut donc présumer que la médaille trouvée par M. Cau est un souvenir de famille perdu peut-être au cours de déménagement.

Les médailles de Ste-Hélène furent, on le sait, frappées avec la bronze de canons pris à l'ennemi. Elles portent une face l'effigie de Napoléon Ier, puis sur l'autre face en exergue : Campagne de 1792 à 1815. Au centre, l'inscription suivante : A mes compagnons de gloire ma dernière pensée, Ste-Hélène 5 mai 1821.

Wattrelos. — *Un homme qui meurt subitement.* — Hier matin, vers dix heures et demie, un sieur Louis Delespaul, âgé de 63 ans, tisserand, demeurant rue de Lyon, travaillant, depuis peu le compte de M. Glorieux, fabricant à Roubaix, entrait, à l'estaminet du « Cheval Vole », Grande-Place, portant une pièce qu'il allait rapporter à la fabrique.

A peine était-il dans l'estaminet, qu'il chancelait et s'affaissait sur le parquet. On le releva aussitôt mais tous les soins furent inutiles ; il avait succombé à la rupture d'un anévrisme. M. Bossart, commissaire de police a fait les constatations. Le corps de Delespaul a été transporté à son domicile.

Croix. — *Une conférence de l'Union sociale et patriotique.* — Nous apprenons qu'une grande conférence aura lieu dimanche 19 décembre, chez M. Fidèle Dinl, cabaretier, Grande-Blanche, à quatre heures du soir pour l'installation de la section du Crochet.

M. Chatelsen, avocat, prendra la parole et traitera : « L'Union sociale et le Collectivisme. »

La Commission scolaire. — Cinq familles ayant négligé gravement les conditions de la loi scolaire ont vu leurs noms affichés à la Mairie.

Un nouveau vice-consul. — Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Delaisne vient d'être confirmé à M. Faulkner, chapelain de la maison Holden, à Croix.

Adjudication. — Le 29 décembre, à 11 heures du matin, il se procédera en l'une des salles de la mairie à l'adjudication des fournitures scolaires dont il a été question, le 2,200 fr. La soumissionnaire de 100 fr. sera exigé.

On continuera par l'adjudication relative à l'entretien des chemins ruraux. Le cahier des charges est à la Mairie à la disposition des amateurs.

Les pauvres en souffrance. — On nous affirme que samedi dernier, un secours en argent n'a été distribué aux pauvres sous prétexte de pénurie. Cependant nous croyons savoir qu'il avait encore disponible en caisse une somme de 40 francs.

Un accident de tramway. — Ce matin vers dix heures passait dans la Grande-Rue un tramway de marchandises venant de Roubaix. Des autres et fut pris en écharpe par le tramway qui passait en ce moment, et fut traîné sur un parcours d'environ cent mètres.

Halluin. — *Triple arrestation.* — Lundi 13 courant, vers 11 heures du matin, le garde Lepercq a arrêté pour mendicité au mont d'Halluin, le nommé Gaël Pierre, âgé de 70 ans, ouvrier agricole à Lauwe, qui a été trouvé porteur d'une somme de 12 fr. 85 cent., provenant de mendicité.

Conduit au bureau de police, son arrestation a été maintenue par le commissaire après interrogatoire.

— Le même jour, vers 11 heures et demie du matin, le garde Canard a arrêté dans la rue de la Procession à Halluin un expulsé, le nommé Vanhoutte Joseph, âge de 54 ans, ouvrier agricole, originaire de Wevelgem, demeurant à Wevelgem, qui était expulsé depuis 20 ans.

— Enfin lundi à 2 heures 1/2 du soir, encore le garde Canard qui était en surveillance près de la frontière de Belgique à Menin, a arrêté sur le territoire français pour mendicité et pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Desemons Constant, âgé de 70 ans, originaire de Wevelghem, demeurant à Menin.

Ce singulier mendiant a été trouvé porteur d'une somme de 227 francs 30 centimes, contenue dans des bourses et dans un tablier de cuir.

Ces trois individus seront conduits à Lille devant M. le Procureur de la République, mardi 14 courant.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la *police d'Halluin exerce une active surveillance* sur les étrangers qui viennent exploiter ce pays frontière.

Wasquehal — *Conférence socialiste publique et contradictoire.* — Quel succès ! Mais aussi, quel succès !

Oui, il pourra s'en vanter le tranfuge ex-colonel *Servi*, et mettre au nombre de ses plus belles journées celle du 12 décembre 1897, à Mouvaux, où malgré un orage terrible qui devait le faire revenir exposer les beautés du collectivisme pour récolter les applaudissements d'un nombreux auditoire composé de plus de 300 personnes, dont plus de 250, car on les a comptées et il y en avait exactement 34 présnies dans l'Ancien Abattoir d'un bouchon qui a fonné au nouveau conférencier Wasquehalien.

Parmi ces 34 auditeurs, il y avait bien moitié de curieux, curieux venus pour voir ce qui en coûtait, et ils en auraient été pour leurs frais de déplacement si le sieur Baisse, ayant été Gambrinus un peu plus que de raison, n'était arrivé à prendre la parole pour reprocher à l'ex-colonel d'avoir 15,000 francs de rente et du n'en point faire de largesses aux ouvriers.

Ce n'est le dit colonel a répondu en montrant qu'il n'avait plus que 45 sous dans son porte-monnaie pour attendre la fin du mois. Quelle preuve éclatante de pauvreté et quelle magre pitance suffisaient les ouvriers !

Mais il paraît qu'on y a aussi malmené l'honorable M. Vincent, maire de Mouvaux, dont les oreilles, dit la correspondante d'une certaine feuille, sentaient dû bien tinter, les siennes ayant été par ce fait agréablement chatouillées.

En tout cas le maire de Mouvaux n'a rien à cacher, toute son administration se passe au grand jour et on n'est pas à quelques individus près ou moins compétents qu'il en doit rendre compte sur l'injonction d'un ou deux meneurs pas plus autorisés.

Abonnement Fumage du Gaz qui, occasionne des explosions terribles. Brûles du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

Se présenter demander les produits de la Raffinerie de Pétrole de Rond de Wasquehal, Boulevard de la route de Flers. 3.0.

LILLE

Dramatique incendie à Fives

Une boulangerie en flammes. — Une femme asphyxiée. — Par la fenêtre ! — Sauvée ! — Quelques détails

Un incendie tout particulièrement dramatique par les incidents émouvants qui l'ont accompagné, s'est déclaré lundi à 3 heures 1/2 du matin, à la succursale de l'*Union lilloise*, tenue par M. Longuepée, gérant, à rue Rubens, à Fives. Une femme affolée par l'asphyxie qui l'étreignait à la gorge, s'est jetée du haut d'un deuxième étage dans la rue.

Voici le récit de ces péripéties angoissantes :

L'ALARME

La Coopérative *l'Union de Lille*, qui a son siège à Moulins-Lille, occupe à Fives, rue Rubens, 4, un immeuble où elle tient un dépôt de boulangerie et où elle était en train d'installer une épicerie dans les pièces du rez-de-chaussée. Les étages divisés en appartements garnis et non garnis, abritaient un certain nombre de ménages.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures du matin, le peintre qui loge au second, M. Edmond Delattre, s'entendu un bruit insolite, une sorte de craquement dans le plancher. Il s'ouvrit sa fenêtre et s'aperçu des flammes sortir d'une fenêtre du 1er étage. Il a vouls descendre par l'escalier, mais il l'a trouvé rempli de fumée, et, craignant d'être asphyxié, il se laissa en glissant le long de la nochère ; il s'est même légèrement blessé à la jambe.

L'ASPHYXIE — PAR LA FENÊTRE

Une fois en bas, il a donné l'alarme. Au second étage, au-dessus de la chambre même où l'incendie s'est déclaré, couchait Louise Debois, fileuse, âgée de vingt-deux ans. Son frère Henri, qui loge dans le quartier de derrière, est descendu précipitamment de sa chambre, et a voulu porter secours à sa sœur, mais il n'a pu y arriver à cause de l'épaisseur de la fumée.

Mlle Dubois avait entendu les cris : « Au feu ! » elle n'avait pas osé son plus s'engager sur l'escalier et, dans son affolement, saisie à la gorge par l'asphyxie, elle était déjà monté sur le rebord de la fenêtre pour se